



## La Grande Béroche

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de M. Marc Degrauwe;

vu les résultats de l'élection des autorités communales du 18 juin 2017;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

a r r ê t e :

Article premier : M. Alain Perret, suppléant de la liste du parti libéral-radical, à laquelle appartient le siège vacant, est proclamé élu conseiller général.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA GRANDE BEROCHE

Le président,  
Gilbert Bertschi

Le secrétaire,  
Joël Wahli

Gorgier, le 17 novembre 2017

Réf. : 011-0